

Projet de réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 334 de l'Assemblée sur les divers aspects de la coopération entre l'Europe et les États-Unis (Londres, 30 octobre 1979)

Légende: Le 30 octobre 1979, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique un projet de réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 334 de l'Assemblée sur les divers aspects de la coopération entre l'Europe et les États-Unis. Le document présente la proposition italienne originale et une série d'amendements d'autres délégations, dont ceux des délégations française et britannique, pour la plupart repris dans la version finale (C (79) 148). Elles rappellent notamment que des consultations régulières ont lieu entre les pays membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et en conséquence, entre les pays membres de l'UEO, qui en font partie (seule la France n'en fait pas partie). En ce qui concerne le déploiement de nouvelles armes nucléaires par l'Union soviétique, les délégations soulignent que l'OTAN suit attentivement cette problématique. Elles rappellent en outre que les accords bilatéraux signés entre les pays membres de l'UEO et les États-Unis ne nuisent pas à la réalisation d'une coopération européenne en matière de production d'armements.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Recommandation No 334 sur les divers aspects de la coopération entre l'Europe et les États-Unis. Londres: 30.10.1979. WPM (79) 29/1. 6 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1979, 01/05/1979-18/06/1979. File 202.424.23. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_334_de_l_assemblee_sur_les_divers_aspects_de_la_cooperation_entre_l_europe_et_les_etats_unis_londres_30_octobre_1979-fr-7566b955-4a42-4ff8-b32e-b38786aaeod9.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

Original français/anglais

WPM (79) 29/1

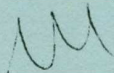
30 octobre 1979

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 334
sur les divers aspects de la coopération
entre l'Europe et les Etats-Unis
(Doc. C (79) 87)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse à la recommandation No 334 sur les divers aspects de la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis.

Ce texte, établi à la réunion du groupe de travail du 29 octobre 1979 sur la base du document WPM (79) 29 sera examiné lors de la prochaine réunion du groupe, le lundi 5 novembre à 10h30.


9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

Projet de réponse à la recommandation No 334

1. Le Conseil tient à rappeler que, conformément au but dans lequel elle a été créée, l'Alliance de l'Atlantique nord s'attache à sauvegarder la sécurité et la liberté auxquelles aspirent les peuples de tous ses pays membres. C'est ce que confirme à nouveau le communiqué publié à l'issue de la session ministérielle du Comité des plans de défense de l'O.T.A.N., où il est dit que "les ministres ont rappelé qu'au cours de trente années d'existence l'Alliance de l'Atlantique nord a toujours réalisé ses objectifs fondamentaux, en dépit de situations parfois complexes".

Ce communiqué précise que "les ministres ont pris acte avec satisfaction des consultations étroites et approfondies qui ont été menées au sein de l'Alliance sur les questions soulevées par les conversations entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sur la limitation des armements stratégiques". Des consultations ont donc lieu régulièrement entre tous les pays membres de l'O.T.A.N., et partant, entre les pays membres de l'U.E.O.⁽¹⁾ OU Chacun des Etats membres de l'U.E.O. entend contribuer, dans les conditions dont il reste juge, à cette sauvegarde de la sécurité et de la liberté de leurs peuples.

.../...

(1) Version originale italienne.

Le Conseil observe que le Comité des plans de défense de l'O.T.A.N., dans un communiqué qui n'engage que les Etats qui en font partie⁽⁺⁾, a déclaré à l'issue de sa session ministérielle des 15 et 16 mai 1979 que "les ministres ont rappelé qu'au cours de trente années d'existence l'Alliance de l'Atlantique nord a toujours réalisé ses objectifs fondamentaux, en dépit de situations parfois complexes". Dans ce communiqué, les ministres ont pris acte avec satisfaction des consultations étroites et approfondies qui ont été menées au sein de l'Alliance sur les questions soulevées par les conversations entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sur la limitation des armements stratégiques. Des consultations ont donc lieu régulièrement entre tous les pays qui font partie de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N., et partant, entre les pays membres de l'U.E.O., qui en font partie⁽¹⁾ et les vues exprimées par chacun sont dûment prises en compte par l'Alliance, où, comme on sait, les décisions sont adoptées seulement par consensus. En ce qui concerne la négociation SALT, la concertation entre les Etats-Unis et ceux de leurs alliés qui font partie de la structure militaire intégrée de l'O.T.A.N. a été développée considérablement, notamment par la création de nouveaux mécanismes de consultation au sein de l'Alliance.⁽²⁾

.../...

(+) La France n'en fait pas partie.

(1) Version proposée par la délégation française.

(2) La délégation allemande propose d'ajouter cette phrase.

2. Ainsi qu'il ressort de ce même communiqué, qui déclare que les "ministres se sont montrés préoccupés des récents développements intervenus dans le domaine nucléaire, particulièrement en ce qui concerne les moyens nucléaires soviétiques de théâtre d'opérations", l'O.T.A.N. suit attentivement cette question, afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'équilibre dans ce domaine.⁽¹⁾ OU afin d'examiner les mesures nécessaires pour maintenir une dissuasion crédible dans ce domaine.⁽²⁾ OU afin de pouvoir prendre toutes mesures collectives nécessaires⁽³⁾ On peut donc tenir pour assuré que les conséquences du déploiement d'armes nouvelles par l'Union soviétique pour la sécurité de l'Europe occidentale, qui est liée inséparablement à celle des Etats-Unis et du Canada, demeureront l'objet d'un examen minutieux.⁽⁴⁾

3. Un examen critique, comme celui que suggère l'Assemblée, est effectué périodiquement par les organes compétents de l'Alliance, au sein desquels la plupart des pays membres de l'U.E.O. sont représentés.

.../...

-
- (1) Version originale italienne.
(2) Version proposée par la délégation belge.
(3) Version proposée par la délégation britannique.
(4) La délégation allemande propose d'ajouter cette phrase.

4. En ce qui concerne la question de l'organisation d'une coopération européenne en matière de production d'armements, l'Assemblée a déjà été informée que le C.P.A. effectue actuellement une étude sur la situation du secteur armement de l'industrie des pays membres de l'U.E.O. Le Groupe européen indépendant de programmes joue également un rôle actif dans ce domaine. 7⁽¹⁾ OU un rôle actif dans le domaine de la détermination des projets pouvant faire l'objet d'une coopération entre pays européens. 7⁽²⁾

Enfin, de l'avis du Conseil, les protocoles d'accord bilatéraux signés par la plupart des pays membres de l'U.E.O. avec les Etats-Unis ne nuisent pas à la réalisation d'une entente multilatérale européenne, 7⁽¹⁾ OU le Conseil estime que les protocoles d'accord bilatéraux signés par la plupart des pays membres de l'U.E.O. avec les Etats-Unis ne font pas obstacle à l'organisation d'une coopération européenne en matière de production d'armements 7⁽³⁾ car ils visent à instaurer une coopération plus efficace 7⁽⁴⁾ dans le domaine de l'étude, de la mise au point, de la fabrication et de l'acquisition de matériels militaires classiques, ainsi qu'à rétablir l'équilibre 7⁽¹⁾ OU en vue d'améliorer le courant 7⁽⁵⁾ des échanges en matière d'armements dans les deux sens, et à faciliter aux industriels européens l'accès du marché américain. .../...

- (1) Version originale italienne.
(2) Version proposée par la délégation française.
(3) Version proposée par la délégation britannique.
(4) La délégation belge propose de supprimer ces mots.
(5) Version proposée par la délégation belge.

5. Les gouvernements des pays membres de l'U.E.O. sont pleinement conscients de la nécessité d'une concertation entre les pays européens et les Etats-Unis sur les problèmes concernant l'énergie, comme en témoignent l'accord sur les importations de pétrole pour les cinq prochaines années, conclu à Tokyo en juin dernier, et les contacts permanents qui ont lieu à ce sujet au sein de l'Agence internationale de l'énergie.